MAIRIE DE CHAPONNAY 69970 CHAPONNAY (RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : ENCEINTE CIMETIERE - SIGNATURE ET DEPOT DECLARATION PREALABLE

Le Maire,

Vu la délibération n° 2025-006 du 30 janvier 2025 confiant au Maire, Monsieur Nicolas VARIGNY, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la nécessité de terminer l'enceinte du nouveau cimetière, sur la parcelle B364,

DECIDE

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une déclaration préalable relative à l'édification de la clôture du nouveau cimetière, parcelle cadastrée B364.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public et publiée sur le site Internet de la collectivité.

PRÉFECTURE DU RHÔNE

CHAPONNAY, le 05/02/2025,

Reçu le 1 0 FEV. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE Le Maire, Nicolas VARIGNY

